

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 30

6 janvier 2015

SOMMAIRE

Alfa Place de la Gare S.A.	1401	North Investment Protected Note Issuer	1394
Banice Architectes S. à r.l.	1402	Nouvelle Terrest S.A.	1406
BecomeDigital	1401	Nova SICAV-FIS	1395
BecomeDigital	1402	NTTT	1394
BI.CI.DI. International S.A.	1401	NW HSQ S.à r.l.	1395
Bilovice Invest S.A.	1402	NW PM 1 S.à r.l.	1397
Biorock S.à r.l.	1401	OFFROAD Luxembourg	1397
BR Asia III TMK 1 Holdings S.à r.l.	1404	Old Town	1397
BR Asia Japan LLC Holdings S.à r.l.	1437	OQUENDO Management S.à r.l.	1394
Cenaj Technologies S.A.	1413	Orangefield (Luxembourg) S.A.	1396
Garage Collé S.A.	1403	Orly Luxembourg S.A.	1398
GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l. ...	1399	Oyster	1396
Glensead S.A.	1400	Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l.	1396
Goreway Luxembourg Holdings S.à r.l. ..	1410	Paratech Holdings Limited S.A.	1399
H.I.G. Europe - Engine S.à r.l.	1434	Patron Noosa Propco (Solihull) S.à r.l. ...	1398
International Insurance Brokerage S.à r.l.	1400	Patron Willanow S.à r.l.	1398
International Telecom Holdings S.à r.l. ..	1400	Paulerbiorn S.A.	1394
IPC Projects Lux S.A.	1415	Pemberton Special Investments GP I S.à r.l.	1397
Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l.	1400	People Primetime	1399
KB Holdings S.à r.l.	1424	Pfizer PFE Luxembourg S.à r.l.	1411
Mohawk International Financing S.à r.l. ..	1402	Positiv Energy S.à r.l.	1398
NGP IV S.C.S.	1439	Precision International S.à r.l.	1394
Nigro S.à r.l.	1395		
Nivard S.A. SPF	1395		

NIP, North Investment Protected Note Issuer, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.925.

Le bilan au 28/02/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014198503/10.

(140221372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

NTTT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 12/12/2014.

Référence de publication: 2014198507/10.

(140221968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Precision International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Precision International Sarl

Un mandataire

Référence de publication: 2014198544/11.

(140221993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Paulerbiorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.219.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198556/11.

(140221275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

OQUENDO Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 128.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Signature

Employé

Référence de publication: 2014198524/12.

(140222086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Nigro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4650 Differdange, 66, rue Prinzenberg.
R.C.S. Luxembourg B 88.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014198500/9.

(140222112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Nivard S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 158.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014198502/9.

(140221640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Nova SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 178.281.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pour NOVA SICAV-FIS

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014198505/13.

(140221947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

NW HSQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 185.216.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 novembre 2014

En date du 12 novembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael SULLIVAN de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Marco BARCAGLIONI, né le 1^{er} décembre 1980 à Rome, Italie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Marco BARCAGLIONI, gérant de classe A

- Monsieur Gabor HIDASI, gérant de classe B

- Monsieur Onno BOUWMEISTER, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

NW HSQ S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014198512/23.

(140221252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 171.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014198531/14.

(140221382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Orangefield (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2014

- L'Assemblée nomme Monsieur Sean Murray, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014198517/15.

(140222022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Oyster, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 55.740.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 1^{er} décembre 2014

En date du 1^{er} décembre 2014, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Régis DEYMIÉ de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 24 novembre 2014;

- de coopter Monsieur Alexandre PIERRON, né le 26 octobre 1977 à Abidjan, Côte d'Ivoire, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Massimo Paolo GENTILI, Administrateur

- Claude KREMER, Administrateur

- Alexandre PIERRON, Administrateur

- Eric SYZ, Administrateur et Président du conseil d'administration

Le siège social du réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers, a changé et se trouve désormais au: 2, rue Gerhard Mercator L - 2182 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

OYSTER

Signature

Référence de publication: 2014198529/25.

(140222094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

OFFROAD Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 32, rue Michel Thilges.
R.C.S. Luxembourg B 157.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 12/12/2014.

Référence de publication: 2014198520/10.

(140221973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Old Town, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 6.734.

Les comptes annuels au 11 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014198521/10.

(140221856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pemberton Special Investments GP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 192.215.

Par résolutions signées en date du 3 décembre 2014, l'associé unique a décidé de modifier le pouvoir de signature individuel du gérant, Jean De Courrèges, avec adresse professionnelle au 6B, route de Trèves, European Banking and Business Centre, L-2633 Luxembourg de la manière suivante: avec une signature A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198536/13.

(140221285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

NW PM 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 191.651.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 novembre 2014

En date du 12 novembre 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael SULLIVAN de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Marco BARCAGLIONI, gérant de classe A
- Monsieur Jérôme ANSELME, gérant de classe A
- Monsieur Gabor HIDASI, gérant de classe B
- Monsieur Onno BOUWMEISTER, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

NW PM 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014198514/21.

(140222010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Patron Willanow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.337.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198534/10.

(140221379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Orly Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marburgerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014198527/10.

(140221794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Positiv Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 28, Quai de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 176.655.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014198566/14.

(140221522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Patron Noosa Propco (Solihull) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 179.134.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 11 décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Emmanuel Mougeolle de son poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014198533/20.

(140221520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.026.000,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 56.198.

Il est notifié que la dénomination d'un des actionnaires de la Société, GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l. est maintenant la suivante:

- Kidder, Peabody & Co GmbH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2014198286/15.

(140221611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

People Primetime, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 142.621.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

S'est réuni le 30 novembre 2014:

L'assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

1. Changement de siège:

Transfert du siège de 5 rue d'Hesperange L-1731 Luxembourg, vers l'adresse suivante:

12 rue Jean Engling

L-1466 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014198558/16.

(140221760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Paratech Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.460.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 16 septembre 2014

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, né le 19 octobre 1967 à Troyes (F), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (B), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

- Monsieur Hesam SALAMEH, employé privé, né le 22 mai 1988 à Virton (B), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Renaud LEONARD, et ce pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société anonyme ayant son siège social au 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Certifié sincère et conforme

PARATECH HOLDINGS LIMITED S.A.

Signature

Référence de publication: 2014198553/23.

(140221370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Glensead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 59.999.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014198292/10.

(140221346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.936.

Les comptes annuels au 31 août 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198374/11.

(140221732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

International Insurance Brokerage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 183.303.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 20 novembre 2014

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Gérard Birchen et de Monsieur Frank Pletsch, gérants de catégorie B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 20 novembre 2014.

Veillez noter que l'adresse du siège social de la société se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 20 novembre 2014.

Luxembourg, le 11.12.2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour International Insurance Brokerage Sàrl

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014198331/16.

(140221266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

International Telecom Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.501,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 182.263.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants de catégorie B suivants, et ce avec effet immédiat:

- Monsieur Hille-Paul Schut, 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- Madame Cristina Lara, 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014198332/17.

(140221335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Alfa Place de la Gare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 16, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 155.746.

Le bilan au 31 décembre 2013 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014198054/9.

(140222031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

BecomeDigital, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 78.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198082/10.

(140221477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Biorock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel - ZAE Robert Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 151.659.

Je soussigné Monsieur MACHADO Antoine, gérant technique de la société BIOROCK Sarl, immatricule au RCS sous le n° B 151659

Atteste que la société est située au:

5 rue Bommel - ZAE Robert Steichen L-4940 HAUTCHARAGE

L'adresse du site a changé en 2012, anciennement:

ZI Bommelscheuer L-4902 Bascharage

Merci de bien vouloir faire les changements nécessaires.

Hautcharage, le 12 Décembre 2014.

M. MACHADO Antoine

Gérant Technique

Référence de publication: 2014198109/17.

(140221664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

BI.CI.DI. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 78.711.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants et de la décision du conseil d'administration en date du 27 novembre 2014

1. Mme Katia CAMBON a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.
2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.
3. Le nombre d'administrateurs a été réduit de 4 (quatre) à 3 (trois).

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BI.CI.DI. INTERNATIONAL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014198107/18.

(140221625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Banice Architectes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 87, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 106.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 12/12/2014.

Référence de publication: 2014198097/10.

(140221702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

BecomeDigital, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 78.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198083/10.

(140222119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Mohawk International Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 182.772.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014198448/12.

(140221445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Bilovice Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3-5, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 124.833.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 décembre 2014

Le siège social est transféré au 3-5 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg

Les démissions de Messieurs Alexis De Bernardi, Régis Donati et Robert Reggiori sont acceptées.

Monsieur Pierre Goffinet, né le 15.09.1971 à Bastogne (Belgique), avec adresse professionnelle au 370 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Monsieur Dominique Fontaine, né le 19.11.1965 à Saint Mard (Belgique), résident à 78 rue castel, B-6700 Arlon, et Madame Francesca Venturelli, née le 10.02.1987 à Verona (Italie), résidente professionnellement à 8 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

La démission de Monsieur Louis Vegas-Pieroni de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.

La société Atconsulting S.à r.l., RCS Luxembourg N B145722, avec siège social au 3-5 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

BILOVICE INVEST S.A.

Référence de publication: 2014198108/22.

(140221765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Garage Collé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4513 Niedercorn, route de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 79.702.

L'an deux mille quatorze, le premier décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GARAGE COLLÉ S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-4513 Niedercorn, route de Bascharage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 79702, constituée par acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 572 du 26 juillet 2001 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par ledit notaire Alex WEBER, le 29 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 539 du 12 mars 2009 (ci-après désignée la «Société»).

L'assemblée est présidée par, Maître Esbelta DE FREITAS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe RENAUDIN, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Rechtsanwalt Marc KALUBA, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ainsi constitué,

Madame le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- qu'il résulte de la liste de présence, que toutes les cent (100) actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentés à la présente assemblée des actionnaires et que tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour et se considérant dûment informés, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

II.- que ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varientur par les comparants et le notaire instrumentant demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II.- que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Examen et approbation du projet commun de cession adopté le 28 octobre 2014 et publié au Mémorial C en date du 29 octobre 2014 par lequel la Société a apporté à la Société Bénéficiaire, conformément à l'article 308bis-5 de la Loi de 1915 tous les actifs et passifs rattachés aux Branches d'Activité;

2. Renonciation expresse à l'application des articles 293, 294 (1) et 295 (1) d) et e) de la Loi de 1915 conformément aux dispositions de l'article 296 de ladite loi;

3. Constatation de la réalisation de la cession à la date de la dernière assemblée générale extraordinaire approuvant la cession, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la Loi de 1915;

4. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée déclare avoir examiné le projet de cession des trois branches d'activité de la Société à la société Garage Carrosserie COLLÉ S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-4513 Niedercorn, route de Bascharage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182587, dénommée ci-après la «Société Bénéficiaire» du 28 octobre 2014 tel que publié au Mémorial C en date du 29 octobre 2014 concernant le transfert des branches «concession Ford», «station-service Aral» et «Dépannage» à la Société Bénéficiaire.

L'assemblée décide d'approuver le prédit projet de cession qui est soumis au régime des articles 285 à 308, hormis l'article 303 de loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et ceci sans exception ni réserves.

Deuxième résolution

L'assemblée déclare renoncer expressément aux rapports du conseil d'administration et des experts visés par l'article 293, 294 (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1) d) et e), en application de l'article 296 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée décide que la réalisation de la cession se fait à la date de la tenue de la dernière assemblée générale extraordinaire approuvant la cession, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Sur le plan comptable, l'assemblée constate que la cession est réalisée à la date du 1^{er} décembre 2014.

Constations

Le notaire instrumentant, atteste, conformément à l'article 300, alinéa 2, de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société auprès de laquelle il instrumente et du projet de cession de trois branches d'activité.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par, noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: E. DE FREITAS, C. RENAUDIN, M. KALUBA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2014. LAC/2014/57814. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197524/78.

(140219979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

BR Asia III TMK 1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.083.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of November.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

“BR Asia (Lux) III S.à r.l.”, a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 128.964,

duly represented by Ms Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and received on November 20th, 2014;

Which proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of a limited liability company “BR Asia III TMK 1 Holdings S.à r.l.”, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number B 168.083, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing at Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on March 1st, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1295 on 24 May 2012, as amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 28th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 648 on 12 March 2014 (the “Company”).

The subscribed capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), represented by five hundred (500) parts of forty US Dollars (USD 40.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

Bringing in its hands all the shares of the Company, the Sole Shareholder decided to dissolve and liquidate the Company.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of association and of the financial standing of the Company.

Being the Sole Shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the dissolution and the liquidation of the Company is to be considered closed.

The Sole Shareholder gives discharge to the managers and the auditor for their mandates up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred euros (800.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre.

Par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

“BR Asia (Lux) III S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128.964,

dûment représentée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé et reçue le 20 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de la société à responsabilité limitée «BR Asia III TMK 1 Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.083, constituée suivant acte notarié de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1295 le 24 mai 2012, tel que modifié pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 28 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 648 le 12 mars 2014 (la «Société»).

Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20,000.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de quarante dollars américains (USD 40.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Réunissant en ses mains la totalité des parts de la Société, l'Associé Unique a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

L'Associée Unique, représenté comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associé Unique, il déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associé Unique, de sorte que la dissolution et la liquidation de la Société sont à considérer comme clôturées.

L'Associée Unique, représenté comme ci-avant, donne décharge pleine et entière aux gérants et au réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2014. LAC/2014/56597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197342/112.

(140220545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Nouvelle Terrest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5427 Greiveldange, 1, Hamesgaass.

R.C.S. Luxembourg B 60.878.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am sechszwanzigsten Tag im Monat November.

Vor Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts NOUVELLE TERREST S.A., Gesellschaft mit Sitz zu L-5427 Greiveldange, 1, Hamesgaass, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 60.878, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, am 23. September 1997, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 715 vom 22. Dezember 1997. Die Satzung wurde letztmalig abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Roger Arrensдорff, mit damaligen Amtssitz in Mondorf-les-Bains, am 6. August 2010, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 2071 vom 4. Oktober 2010. (die „Gesellschaft“)

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Fernand SCHMIDT, Schlosser, mit beruflicher Anschrift in L-5427 Greiveldange, 1, Hamesgaass;

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Stefan RAMONAT, Elektroinstallateur, mit beruflicher Anschrift in D-39218 Schönebeck, Geschwister-Scholl-Straße 130b;

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Catherine CURRLE, Kauffrau, mit beruflicher Anschrift in L-5427 Greiveldange, 1, Hamesgaass.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- 1.- Aufgabe der französischen Sprache der Satzung und Annahme einer deutschen Sprachfassung der Satzung.
- 2.- Kapitalerhöhung um dreizehn Euro und einunddreissig Cent (EUR 13,31,-) um es von seinem jetzigen Stand von dreissigtausendneunhundertsechszwanzig Euro neunundsechzig Cent (EUR 30.986,69,-) auf einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien aber durch Erhöhung ihres Nominalwertes, Einzahlung.
- 3.- Abänderung der Anzahl und des Nominalwertes der Aktien der Gesellschaft damit das Gesellschaftskapital nunmehr in einhundert (100) Aktien eingeteilt ist mit einem Nominalwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310,-) pro Aktie und Vollmacht an den Verwaltungsrat um die Eintragungen im Aktienregister vorzunehmen wie folgt:

- L.D.M. S.A., fünfundzwanzig (25) Aktien,

- Frau Catherine Currle, fünfundzwanzig (25) Aktien, und
- Energieanlagen Ramonat GmbH, fünfzig (50) Aktien.
- 4.- Abänderung von Artikel 5 der Satzung.
- 5.- Abänderung des Gesellschaftszwecks und dementsprechend Abänderung von Artikel 4 wie folgt:

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist

- 1) die Ausführung von Hoch-, Tief- und Straßenbauarbeiten;
- 2) der Handel mit Waren und Gütern dieser Branche;

Weiterer Gegenstand der Gesellschaft ist die Verwaltung und Verwertung von mobiliaren und immobiliaren Gütern ausschließlich für eigene Rechnung. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft Darlehen aufnehmen, in Hypothekeneintragungen einwilligen und Bürgschaften leisten. Die Gesellschaft kann, in Luxemburg sowie im Ausland, jede Art von finanziellen, mobiliaren und immobilaren, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen tätigen, welche sie zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes für nötig hält.

6. Streichung von Artikel 11 betreffend die Verfolgung der Gerichtsverfahren und neu Nummerierung der Artikel.

7.- Abänderung des Datums der jährlichen Generalversammlung auf den ersten Montag des Monats Juni um 9 Uhr und dementsprechende Abänderung von Artikel 12 (vormals Artikel 13).

8.- Neufassung der Satzung.

9.- Abberufung von Herrn Horst HEYD als Verwaltungsratsmitglied und delegierten Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft.

10.- Ernennung von Herrn Frank Buthut als neues Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung 2017.

11.- Genehmigung zur Ernennung von Herrn Frank Buthut als Delegierter des Verwaltungsrates.

12.- Verschiedenes.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, das Versammlungsbüro und den unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die etwaigen Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

III.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital anwesend oder vertreten ist. Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

Nach diesen Erklärungen und anschliessender Beratung fasst die außerordentliche Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die französische Sprache der Satzung aufzugeben und eine deutsche Sprachfassung der Satzung anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um dreizehn Euro einunddreissig Cent (EUR 13,31) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von dreissigtausendneuhundertsechundachtzig Euro neunundsechzig Cent (EUR 30.986,69) auf einunddreissigtausend Euro (31.000,-) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien aber durch die Erhöhung ihres Nominalwertes.

Die Kapitalerhöhung ist integral gezeichnet und einbezahlt worden sowie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist und der dies ausdrücklich bestätigt.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Anzahl und der Nominalwert der Aktien abzuändern, damit das Gesellschaftskapital nunmehr in einhundert (100) Aktien eingeteilt ist mit einem Nominalwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310,-) und gibt dem Verwaltungsrat Vollmacht die Eintragungen im Aktienregister vorzunehmen wie folgt:

- L.D.M. S.A., fünfundzwanzig (25) Aktien,
- Frau Catherine Currle, fünfundzwanzig (25) Aktien, und
- Energieanlagen Ramonat GmbH, fünfzig (50) Aktien.

Vierter Beschluss

Nach vorstehenden Beschlüsse, Beschliesst die Generalversammlung Artikel 5 der Satzung anzupassen wie folgt:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,-) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310,-) pro Aktie.

Die Gesellschaftsaktien sind Namensaktien.

Ein Register der Namensaktien wird am Gesellschaftssitz geführt, wo es jedem Aktionär zur Einsicht zur Verfügung steht. Dieses Register enthält alle durch Artikel 39 des Handelsgesetzbuches vorgeschriebenen Auskünfte.

Das Eigentum an einer Namensaktie wird durch die Eintragung in das Aktienregister begründet.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder reduziert werden.“

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst der Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend Abänderung von Artikel 4 wie folgt:

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist

- 1) die Ausführung von Hoch-, Tief- und Straßenbauarbeiten;
- 2) der Handel mit Waren und Gütern dieser Branche;

Weiterer Gegenstand der Gesellschaft ist die Verwaltung und Verwertung von mobiliaren und immobiliaren Gütern ausschließlich für eigene Rechnung. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft Darlehen aufnehmen, in Hypothekeneintragen einwilligen und Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann, in Luxemburg sowie im Ausland, jede Art von finanziellen, mobiliarer und immobilärer, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen tätigen, welche sie zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes für nötig hält.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 11 betreffend die Verfolgung der Gerichtsverfahren zu streichen und dementsprechend neu Nummerierung von Artikel 11 bis Artikel 16, vormals Artikel 12 bis Artikel 17.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Datum der jährlichen Generalversammlung auf den ersten Montag des Monats Juni um 9 Uhr abzuändern und dementsprechende Abänderung von Artikel 12 (vormals Artikel 13) wie folgt:

„ **Art. 12.** Die jährliche Generalversammlung tritt am ersten Montag des Monats Juni um 9 Uhr an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.“

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, nach vorstehenden Beschlüssen, dass die Satzung nunmehr wie folgt lautet:

Titel I. - Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:

"NOUVELLE TERREST S.A.".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Stadtbredimus.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist

- 1) die Ausführung von Hoch-, Tief- und Straßenbauarbeiten;
- 2) der Handel mit Waren und Gütern dieser Branche;

Weiterer Gegenstand der Gesellschaft ist die Verwaltung und Verwertung von mobiliaren und immobiliaren Gütern ausschließlich für eigene Rechnung. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft Darlehen aufnehmen, in Hypothekeneintragen einwilligen und Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann, in Luxemburg sowie im Ausland, jede Art von finanziellen, mobiliarer und immobilärer, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen tätigen, welche sie zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes für nötig hält.

Titel II. - Kapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,-) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310,-) pro Aktie.

Die Gesellschaftsaktien sind Namensaktien.

Ein Register der Namensaktien wird am Gesellschaftssitz geführt, wo es jedem Aktionär zur Einsicht zur Verfügung steht. Dieses Register enthält alle durch Artikel 39 des Handelsgesetzbuches vorgeschriebenen Auskünfte.

Das Eigentum an einer Namensaktie wird durch die Eintragung in das Aktienregister begründet.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder reduziert werden.

Titel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall hat die nächstfolgende Generalversammlung über die endgültige Ernennung Beschluss zu fassen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit der Verwaltungsratsmitglieder getroffen.

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihrer Mandate werden von der Generalversammlung der Gesellschaft festgelegt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Er kann Zwischendividenden ausschütten unter Vorbehalt der gesetzlich festgelegten Bedingungen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nach aussen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitglieder des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates verpflichtet, unbeschadet der in Bezug auf die Gesellschaftsvertretung zu treffenden Beschlüsse, im Falle von vom Verwaltungsrat erteilten Befugnis- und Mandatsübertragungen gemäß Artikel 10 der Statuten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder übertragen welche dann Delegierte des Verwaltungsrates genannt werden wobei diese Übertragung der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung bedarf.

Er kann auch die Führung von allen oder einem Teil oder einem Sonderbereich der Gesellschaftsangelegenheiten einem oder mehreren Geschäftsführern anvertrauen, und Spezialvollmacht für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere, innerhalb oder außerhalb des Verwaltungsrates ausgewählten Prokuristen geben, welche auch Aktionär sein können.

Titel IV. - Überwachung

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch 6 Jahre nicht überschreiten.

Titel V. - Generalversammlung

Art. 12. Die jährliche Generalversammlung tritt am ersten Montag des Monats Juni um 9 Uhr an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Titel VI. - Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Vom Nettogewinn der Gesellschaft sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung endet sobald die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII. - Auflösung - Liquidation

Art. 15. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Titel VIII. - Allgemeine Bestimmungen

Art. 16. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Abberufung von Herrn Horst HEYD von seinem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates und delegiertes Verwaltungsratsmitglied.

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Ernennung von Herrn Frank BUTHUT, Tiefbaupolier, geboren am 06. April 1969 in D-Haldensleben, mit beruflicher Anschrift in D-39218 Schönebeck, Geschwister-Scholl-Strasse 130b, zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Das Mandat des soeben ernannten Verwaltungsratsmitglieds endet mit der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Elfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Ernennung von Herrn Frank BUTHUT, vorbenannt, als Delegierter des Verwaltungsrates durch den Verwaltungsrat zu genehmigen.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf TAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 1.500,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Fernand Schmit, Stefan Ramonat, Catherine Currle, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 novembre 2014. LAC / 2014 / 56169. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 4. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014197719/224.

(140221077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Goreway Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198281/10.

(140221495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pfizer PFE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, Avenue JF Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 184.851.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of December.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

—
THERE APPEARED:

Pfizer Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg companies and trade register B 84.125,

represented by Me Cécile JAGER, attorney at law, residing in Howald, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 1, 2014.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, requested the undersigned notary to enact the following:

- The prenamed entity Pfizer Luxembourg S.à r.l. is the sole part holder in Pfizer PFE Luxembourg S.à r.l., incorporated on December 30, 2013, with registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 184.851, published in the Mémorial C number 1148, on 7 May 2014 (the “Company”), by deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

- the articles of incorporation of the Company have been amended by deed of the undersigned notary enacted on 19 May 2014 published in the Mémorial C number 2044 of 4 August 2014.

- the corporate capital of the company is set at SEVENTEEN THOUSAND THREE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 17,300.-) divided into SEVENTEEN THOUSAND THREE HUNDRED (17,300) parts having a par value of ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) each.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole partholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 1,800,000.-) to bring it from its present amount of SEVENTEEN THOUSAND THREE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 17,300) to the amount of ONE MILLION EIGHT HUNDRED AND SEVENTEEN THOUSAND THREE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 1,817,300.-) by the creation and the issue of ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (1,800,000) new shares having a par value of ONE U.S. DOLLARS (USD 1.-) each (the “New Shares”), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of SIXTEEN MILLION TWO HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 16,200,000.-).

The aggregate contribution of (i) EIGHTEEN MILLION U.S. DOLLARS (USD 18,000,000.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 1,800,000.-) to the share capital of the Company and (ii) SIXTEEN MILLION TWO HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 16,200,000.-) to the share premium account of the Company.

Subscription

Pfizer Luxembourg Sarl, prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (1,800,000) New Shares, and to pay them a total price of ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 1,800,000.-) together with total issue premium of SIXTEEN MILLION TWO HUNDRED THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 16,200,000.-) by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of the Global Innovative Products and the Vaccination and Oncology products and activities of Pfizer Luxembourg S.à r.l., and related services arrangements, as a going concern transfer; and that the above contribution in kind consists of an autonomous branch of activity technically and on an organizational point of view.

The above contribution in kind has been dealt with in a statement issued by the management of the Company, based on a valuation of the fair market value of the Global Innovative Products and Vaccination and Oncology Products and activities of Pfizer Luxembourg S.à r.l.

The said report and a copy of the list of the transferred assets, have been given to the notary.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. first paragraph. “The corporate capital of the company is set at ONE MILLION EIGHT HUNDRED AND SEVENTEEN THOUSAND THREE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 1,817,300.-) divided into ONE MILLION EIGHT HUNDRED AND SEVENTEEN THOUSAND THREE HUNDRED (1,817,300.-) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each.”

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 6,000 (six thousand euros).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

Pfizer Luxembourg S.à r.l, ayant son siège social au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84 125, représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 1^{er} décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne représentant la partie comparante sus-nommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- La société prénommée Pfizer Luxembourg S.à r.l. est l'associé unique de Pfizer PFE Luxembourg S. à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler de résidence à Esch sur Alzette en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 mai 2014 numéro 1148 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 184 851 («la Société»).

- Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné reçu le 19 mai 2014 publié au Mémorial C, numéro 2044 du 4 août 2014.

- Le capital social de la Société est fixé à DIX-SEPT MILLE TROIS CENTS U.S. DOLLARS (USD 17.300) représenté par DIX-SEPT MILLE TROIS CENTS (17.300) parts d'une valeur nominale de UN U.S. DOLLAR (USD 1,-) chacune.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes.

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de UN MILLION HUIT CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 1.800.000,-) pour le porter de son montant actuel de DIX-SEPT MILLE TROIS CENTS U.S. DOLLARS (USD 17.300) à un montant de UN MILLION HUIT CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENTS DOLLARS AMERICAINS (USD 1.817.300,-) par l'émission de UN MILLION HUIT CENT MILLE (1.800.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN U.S. DOLLAR (USD 1,00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de SEIZE MILLIONS DEUX CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 16.200.000).

L'apport total de DIX-HUIT MILLIONS DOLLARS AMERICAINS (USD 18.000.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) UN MILLION HUIT CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 1.800.000,-) au capital social de la Société et (ii) SEIZE MILLIONS DEUX CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 16.200.000) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

Pfizer Luxembourg S. à r.l., précitée et représentée comme dit ci-avant a déclaré souscrire toutes les UN MILLION HUIT CENT MILLE (1.800.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN U.S. DOLLAR (USD 1,00) chacune et les libérer pour un prix total de UN MILLION HUIT CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 1.800.000,-) ensemble avec une prime d'émission de SEIZE MILLIONS DEUX CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 16.200.000) au travers d'un apport en nature consistant en tous les actifs et passifs des produits innovants, des produits vaccination et oncologie et des activités de Pfizer Luxembourg S.à r.l. et les accords relatifs à ces produits, sous forme de transfert

d'activité et que cet apport en nature consiste en l'apport d'une branche autonome d'activité d'un point de vue technique et organisationnel.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'une confirmation de l'existence et de la valeur des actifs apportés émise par les gérants de la Société, et sur base d'une évaluation de la valeur de marché des produits innovants, des produits vaccination et oncologie et des activités de Pfizer Luxembourg S.à r.l.

Ledit rapport et une liste des actifs transférés ont été fournis au notaire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. premier paragraphe. «Le capital social de la Société est fixé à UN MILLION HUIT CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENTS U.S. DOLLARS (USD 1.817.300) représenté par UN MILLION HUIT CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENTS (1.817.300) parts d'une valeur nominale de UN U.S. DOLLAR (USD 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à six mille euros (EUR 6.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

The appearing person, acting in the above stated capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 décembre 2014. LAC / 2014 / 57516. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197745/143.

(140220788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Cenaj Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 154.656.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Arne MØLLER, engineer, born in Høje Taastrup (Denmark), on May 30, 1954, residing in DK-8000 Arhus - Heibergsgade 36, 3tH,

here represented by Mr. Luc HILGER, tax expert, residing professionally in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "Cenaj Technologies S.A.", established and having its registered office in L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under number 154656, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 28, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1914 of September 2010,

and that the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

- 2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31.000.- EUR), represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) each, fully paid up;
- 3) That the appearing person, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");
- 4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;
- 5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;
- 6) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;
- 7) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;
- 8) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);
- 9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;
- 10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;
- 11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.
- 12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Arne MØLLER, ingénieur, né à Høje Taastrup (Danemark), le 30 mai 1954, demeurant à DK-8000 Arhus - Heibergsgade 36, 3tH,

ici représenté par Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- 1) Que la société anonyme "Cenaj Technologies S.A", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154656, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 28 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1914 du 16 septembre 2010, et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;
- 2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par cent (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune, entièrement libérées;
- 3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

- 4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
- 9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HILGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2014. LAC/2014/57226. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197359/114.

(140221316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

IPC Projects Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 192.640.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the fifth day of December,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

IPC (Independent Petroleum Company) Projects CY Limited, a limited company with registered office in Cyprus, 50 Dromos, 36, Flat/office 4, Kato Polemidia, 4152, Limassol, registration number HE 325055

Being represented by Alain Renard, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "IPC PROJECTS LUX S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property.

3.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.3 Moreover, the Company may proceed to the filing, registration, acquisition and development and licenses of any and all (i) copyrights and other rights associated with works of authorship throughout the world, including neighboring rights, moral rights, (ii) trade secrets and other confidential information, (iii) patents, patent disclosures and all rights in inventions (whether patentable or not), (iv) trademarks, trade names, Internet domain names, and registrations and applications for the registration thereof, (v) other intellectual and industrial property rights of every kind and nature throughout the world and however designated, whether arising by operation of law, contract, license, or otherwise, and (vi) all registrations, applications, renewals, extensions, continuations, divisions, or reissues thereof now or hereafter in effect (the "Intellectual Property Rights").

3.4 The Company may use, license, sub-license, transfer, assign all right, title, and interest, including any and all Intellectual Property Rights pertaining thereto.

3.5 The Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.6 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

3.7 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.8 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions which are useful or facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

4. **Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II. - Capital

5. **Capital.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31.000,-), divided into thirty-one thousand (31.000) registered shares with a par value of one Euro (€ 1,-) each, fully paid up (by 100%).

6. **Form of the shares.** The shares are in registered form.

7. **Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V. - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Tuesday of May, at 4 P.M., and for the first time in 2015.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. - Business year, distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31, 2014.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII. - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed all the shares and has them fully paid up, by contribution in cash so that the sum of thirty-one Euro (€ 31.000,-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 41, boulevard Royal, 2449 Luxembourg
2. The following have been elected as Directors of the Company for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2019:
 - a) Mr. Alain Renard, director of companies, born on 18 July 1963, residing in L-8321 Olm 17, rue Eisenhower
 - b) Mr. Philippe Lambert, certified public accountant, born on 02 December 1971, residing professionally in L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen
 - c) Mrs. Isabelle Schul, private employee, born on 30 January 1968, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal
3. The statutory auditor will be FISCOGES, société à responsabilité limitée, with registered office in L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, recorded in the 'Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg' under the number B-174051.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

IPC (Independent Petroleum Company) Projects CY Limited, 'a limited company', avec siège social à Chypre, 36, Flat/office 4, Kato Polemidia, 4152, Limassol, numéro d'enregistrement HE 325055

Etant représentée par Alain Renard en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «IPC PROJECTS LUX S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 En outre, la Société pourra procéder au dépôt, à l'enregistrement, à l'acquisition et au développement et donner des licences de toutes et tous (i) les droits d'auteur et autres droits associés à des oeuvres d'auteur à travers le monde, y compris les droits voisins, les droits moraux, (ii) les secrets industriels et autres informations confidentielles, (iii) les brevets, les divulgations de brevets et tous les droits sur les inventions (brevetables ou non), (iv) les marques de commerce, les noms commerciaux, les noms de domaine de l'Internet, et les enregistrements et les demandes d'enregistrement de ceux-ci, (v) les autres droits de propriété intellectuelle et industrielle de toute nature à travers le monde et quel que soit leur désignation tant par effet de la loi, de contrats, de licences, ou autrement, et (vi) tous les enregistrements, applications, renouvellements, extensions, continuations, divisions ou rééditions de ceux-ci avec effet immédiat ou différé (les «droits de propriété intellectuelle").

3.4 La Société peut exploiter, donner licence ou sous-licence, transférer, céder tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés.

3.5 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.6 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

3.7 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.8 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille Euro (31.000,- €), divisé en trente-et-un mille (31.000) actions nominatives d'une valeur nominale de un Euro (1,- €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100%).

6. Nature des actions. Les actions sont nominatives.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visio-conférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de mai, à 16h00 heures, et pour la première fois en 2015.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII. - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les trente-et-un mille (31.000) actions et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente-et-un mille Euro (31.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille trois cents Euro.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période maximale de six (6) ans, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2019
 - a) M. Alain Renard, administrateur de sociétés, né à Liège (B) le 18/07/1963, résidant à L-8321 Olm 17, rue Eisenhower
 - b) M. Philippe Lambert, expert-comptable, né à Liège (B) le 02/12/1971, résidant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen
 - c) Mme Isabelle Schul, employée privée, née le 30/01/1968, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal
3. Est nommé commissaire aux comptes FISCOGES, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-174051.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. RENARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58456. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Signée par Maître Emile SCHLESSER, notaire à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198364/458.

(140221418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

KB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 192.654.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of November,

Before Maître, Karine REUTER, notary with offices in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Mrs. Karolina Baranowska, born in Rzeszow, Poland on 22 September 1983, with professional address at Bundesplatz 7, CH-6300 Zug, a national of Poland, holder of passport number AK 1849556,

represented by Tomasz Hatylak, lawyer, Kancelaria Doradcy Podatkowego Tomasz Hatylak ul. Domaniewska 39, 02-687 Warsaw, POLAND, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) which it establish as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "KB Holdings S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests,

limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof

and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 18. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 19. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 20. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 22. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 23. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 24. Interim Dividends. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 25. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Subscription and Payment

These Articles have been drawn up by the appearing party, which has subscribed to and fully paid up in cash 12,500 shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand three hundred and fifty euros (1.350,00 €).

Transitional Provisions

The first financial year will begin on today's date and end on the last day of December 2015.

Extraordinary general meeting

The abovementioned shareholder(s), representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

1. The number of Managers is set at two (2) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:

Class A Manager:

- Mr Sebastian Witecki, born in Radom, Poland on 25 December 1978, with professional address at ul. Lwowska 25, 65-225 Zielona Gora, Poland

Class B Manager:

- Mrs. Zuzanna Zielinska-Rousseau, born in Chojnice, Poland on 13 August 1977, with professional address at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The Company's registered office shall be located at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The present instrument was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the top of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned persons, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same persons, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

This document having been read to the proxy holder(s) of the appearing party, who are known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person/these persons sign together with the notary this original instrument.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour de novembre,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Mrs. Karolina Baranowska, née à Rzeszow, Pologne le 22 septembre 1983, ayant son adresse professionnelle à Bundesplatz 7, CH-6300 Zug, de nationalité polonaise, titulaire du passeport numéro AK 1849556,

représentée par Monsieur Tomasz Hatylak, avocat, ayant son adresse professionnelle à Nefryt Office Building, VI floor, Kancelaria Doradcy Podatkowego Tomasz Hatylak ul. Domaniewska 39, 02-687 Warsaw, Pologne, en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "KB Holdings S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital

social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non

limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 19. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simul-

tanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 20. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 24. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société a souscrit douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1.-) chacune.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cent cinquante euros (1.350,00 €)

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour de décembre 2015.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à deux (2) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

Gérant de Catégorie A

- Mr. Sebastian Witecki, né à Radom, Pologne le 25 Décembre 1978, ayant son adresse professionnelle à ul. Lwowska 25, 65-225 Zielona Gora, Poland;

Gérant de Catégorie B

- Mrs. Zuzanna Zielinska-Rousseau, née à Chojnice, Pologne le 13 août 1977, ayant son adresse professionnelle à 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société à 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signés: T. HATYLAK, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16401. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198388/575.

(140221633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

H.I.G. Europe - Engine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 88.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.779.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "H.I.G. Europe - Engine S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a Société à responsabilité limitée", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 155 779, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, on September 23, 2010, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 2421 on November 10, 2010, last modified on 29 June 2011 published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 2859 on November 23, 2011.

There appeared

H.I.G Europe - Engine Ltd, a Cayman Islands Limited Company with registered office at Uglan House, South Church Street, KY -KY1 - 1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under the number MC -246237 (The "Sole Partner")

hereby represented by Mr Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 20, 2014, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
 2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
 4. Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 and seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "H.I.G. Europe - Engine S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 155 779, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 23 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro C-2421 du 10 novembre 2010, dernièrement modifié le 29 juin 2011, publié au Mémorial C numéro C-2859 du 23 novembre 2011.

A comparu

H.I.G. Europe - Engine, Ltd, (société à responsabilité limitée) avec siège social au Ugland House, South Church Street, KY - KY1 - 1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 246237 (l'Actionnaire Unique),

Ici représenté par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 novembre 2014. Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Actionnaire Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.
Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56533. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197536/117.

(140220345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

BR Asia Japan LLC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.640.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of November.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

“BR Asia (Lux) S.à r.l.”, a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 107.241,

duly represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and received on November 20th, 2014;

Which proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of a limited liability company “BR Asia Japan LLC Holdings S.à r.l.”, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under 119.640, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing at Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 31, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1910 on October 11th, 2006, as amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 27th, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 969 on 16 April 2014 (the “Company”).

The subscribed capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), represented by five hundred (500) parts of forty US Dollars (USD 40.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

Bringing in its hands all the shares of the Company, the Sole Shareholder decided to dissolve and liquidate the Company.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of association and of the financial standing of the Company.

Being the Sole Shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the dissolution and the liquidation of the Company is to be considered closed.

The Sole Shareholder gives discharge to the managers and the auditor for their mandates up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred euros (800.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre.

Par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

BR Asia (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.241.,

dûment représentée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé et reçue le 20 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de la société à responsabilité limitée «BR Asia Japan LLC Holdings S.à r.l.», ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.640, constituée suivant acte notarié de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1910 le 11 octobre 2006, tel que modifié pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 27 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 969 le 16 avril 2014 (la «Société»).

Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20,000.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de quarante dollars américains (USD 40.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Réunissant en ses mains la totalité des parts de la Société, l'Associé Unique a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

L'Associée Unique, représenté comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associé Unique, il déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associé Unique, de sorte que la dissolution et la liquidation de la Société sont à considérer comme clôturées.

L'Associée Unique, représenté comme ci-avant, donne décharge pleine et entière aux gérants et au réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avois social de, ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2014. LAC/2014/56595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197343/111.

(140220526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

NGP IV S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.625.

—
Extract of the partnership agreement of NGP IV S.C.S. (the Partnership)

1. Partners jointly and severally liable for all liabilities of the Partnership. NGP IV Managers, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. Name of the Partnership. NGP IV S.C.S.

3. Legal Form. Limited corporate partnership (“société en commandite simple”).

4. Corporate object. The purpose for which the Partnership is established is to make venture capital investments, principally by investing in technology and communications related businesses worldwide, including, without limitation, promising companies and technologies in the “Connected Car” space, in order to provide Partners with the benefits of the result of the management of its assets in consideration of the risk which they incur.

The Partnership may also, without limitation, participate in any financial, commercial or other transaction and may perform all commercial, technical and financial operations connected directly or indirectly to all the areas described in this section in order to facilitate the accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the applicable laws and regulations.

The Partnership’s main objective will be to develop venture capital projects in technology and communications related businesses, including, without limitation, promising companies and technologies in the “Connected Car” space. The Partnership intends to invest in particular in venture capital projects by investing in and holding equity and equity-oriented securities of technology and communications related businesses, provided that the Partnership may also invest from time-to-time in subordinated debt, convertible debt and mezzanine securities, with a view to exit these investments with a profit. The General Partner will strive to spread the investments over a number of Portfolio Companies across the geographies of operation. The investments will generally be privately held and illiquid for a certain period of time.

5. Registered office. The Partnership has its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Manager: Nature and Limit of its powers. The Partnership shall be managed by its General Partner, NGP IV Managers, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership’s interest which are not expressly reserved by the 1915 Law or by the Partnership Agreement to the general meeting of Partners.

The General Partner shall have full powers to carry out and approve for the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership’s object.

The General Partner may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The General Partner shall determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner.

The appointment of agent(s) pursuant to section 8.2.1. above shall have no effect on the unlimited liability of the General Partner.

The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner(s) in accordance with the Partnership Agreement.

7. Date of Constitution. The Partnership was incorporated on 27 November 2014.

8. Duration. The Partnership is established for 10 (ten) years term starting as of 27 November 2014 and shall continue until 31 December 2024.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 09 December 2014.

For the General Partner

Nicolas Schreurs

Suit la traduction en français:

Extrait de l'acte de constitution de NGP IV S.C.S. (la Société)

1. Désignation des associés indéfiniment et solidairement responsables des engagements sociaux. NGP IV Managers, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. Dénomination sociale. NGP IV S.C.S.

3. Forme juridique. Société en commandite simple.

4. Objet social. L'objet de la Société est de faire des investissements en capital-risque, principalement en investissant dans des activités liées aux technologies de l'information et des communications à travers le monde entier, incluant, sans limitation, des sociétés prometteuses et des technologies dans le domaine des «Voitures Connectées», afin de fournir aux Partenaires des bénéficiaires sur le résultat de la gestion de ses avoirs en rapport avec le risque qu'ils supportent.

La Société peut également, sans limitation, participer à toute transaction financière, commerciale ou autre et peut réaliser toute opération commerciale, technique et financière connectée directement ou indirectement à tous les domaines décrits dans cette section afin de faciliter l'accomplissement de ses objectifs, dans les limites autorisées par les lois et règlements applicables.

La Société projette d'investir en particulier dans des projets de capital-risque en investissant et en détenant des actions et des titres dans des activités liées aux technologies de l'information et des communications, étant entendu que la Société peut également investir de temps à autres dans de la dette subordonnée, de la dette convertible et des titres mezzanine avec l'objectif de sortir de ces investissements avec un profit. L'associé commandité s'efforcera de répartir les investissements parmi un nombre de portefeuille de sociétés à travers les régions d'opération. Les investissements seront généralement détenus à titre privé et non liquides pour une certaine période de temps.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Gérant: Nature et Limite de ses pouvoirs. La Société est gérée par l'associé commandité, NGP IV Managers, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

L'associé commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition pour le compte de la Société qui ne sont pas expressément prévus par la loi luxembourgeoise de 1915 sur les sociétés commerciales ou par le Contrat de Société à l'assemblée générale des Associés.

L'associé commandité a le pouvoir absolu d'entreprendre et d'approuver pour le compte de la Société tout acte ou opération dans le cadre de l'objet de la Société.

L'associé commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs mandataire(s) ad hoc pour des tâches spécifiques. L'associé commandité déterminera les pouvoirs et la rémunération (le cas échéant) de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toute autre condition applicable au mandat. Le mandataire ainsi nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum par l'associé commandité.

La nomination du ou des mandataire(s) suivant la section 8.2.1 ci-dessus n'aura aucun effet sur la responsabilité illimitée de l'associé commandité.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'associé commandité ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué par l'associé commandité conformément aux dispositions du contrat social.

7. Date de constitution. La Société a été constituée le 27 novembre 2014.

8. Durée. La Société est constituée pour une durée de 10 (dix) ans démarrant à partir du 27 novembre 2014 et pouvant continuer jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2014.

Pour l'Associé Commandité

Nicolas Schreurs

Référence de publication: 2014197714/101.

(140221191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.